

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/57

18 mai 1998

(98-2053)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

ETATS-UNIS

Déclaration distribuée par Mme l'Ambassadeur Charlene Barshefsky,
Représentante pour les questions commerciales internationales

Au nom de la délégation des Etats-Unis à la deuxième session de la Conférence ministérielle
de 1

Pendant le Cycle d'Uruguay, il a commencé à traiter des services, de l'investissement, de la propriété intellectuelle et du commerce des produits agricoles. Plus récemment, il a entrepris de jeter les bases d'une économie ouverte du XXI^e siècle par le biais des accords conclus l'an dernier sur les technologies de l'information, les télécommunications de base et les services financiers.

En conséquence, les exportations internationales de marchandises ont progressé, en valeur réelle, pour passer de 346 milliards de dollars en 1950 à 5,3 billions de dollars en 1997. Depuis 1960, la croissance de ce commerce a contribué à faire presque tripler la production économique mondiale et doubler le revenu par habitant mondial. L'an dernier, à en juger d'après le rapport du commerce à la production économique mondiale, le monde a retrouvé le degré d'ouverture qu'il n'avait plus jamais atteint depuis août 1914.

Cela signifie que, grâce à de plus grandes compétences et des marchés élargis, les travailleurs obtiennent des revenus plus élevés, qui leur assurent, en tant que consommateurs, un pouvoir d'achat accru car ils peuvent les dépenser sur davantage de biens et de services qu'il n'en a jamais existé. Pour les inventeurs, les scientifiques, les créateurs et les artistes, les oeuvres passent plus rapidement et plus facilement du laboratoire ou du studio au marché, ce qui contribue à éradiquer les maladies, à renforcer la sécurité du travail dans les usines et à améliorer la qualité de la vie. Les cultivateurs et les éleveurs sont

CE QUI RESTE A ACHEVER

Nous devons d'abord achever ce qui a été si bien commencé il y a 50 ans et continuer à élargir le système et à le renforcer.

Cet effort doit porter d'abord sur le "programme incorporé" convenu à la fin des négociations du Cycle d'Uruguay. Comme d'autres, nous reconnaissons que ce programme n'englobe peut-être pas toutes les questions que l'OMC doit traiter, par exemple celle des orientations précises pour élargir l'accès aux marchés des produits industriels ou améliorer les règles existantes. Les Etats-Unis adoptent une attitude flexible et sont ouverts aux suggestions concernant les travaux futurs, mais il est indispensable que nous restions fidèles aux engagements pris lors du Cycle d'Uruguay au sujet du programme incorporé. Cette conférence doit s'achever avec un plan d'action qui nous prépare à lancer ces négociations à notre prochaine réunion. Les Etats-Unis seraient heureux

Accès aux marchés. Les droits de douane sur les produits agricoles restent très élevés. Nous envisageons des négociations en vue de faire baisser largement les droits de douane, d'améliorer les règles concernant les contingents tarifaires et d'obtenir des assurances contre le recours à des procédures administratives restrictives à la place de ces obstacles.

Subventions à l

B. SERVICES - L'OMC reconnaît que toute discussion sur la mondialisation du commerce doit inévitablement porter sur le rôle du commerce des services. Les services - comme la distribution, le transport, les télécommunications, l'étude et la conception, la commercialisation, les services professionnels et la gestion - sont essentiels à la stratégie de toute société commerciale, agricole ou industrielle, et, dans un sens plus large, au fonctionnement de toute économie moderne et prospère. Un marché ouvert et bien réglementé des services constitue la base nécessaire à la capacité d'un pays de soutenir la concurrence.

Lors du Cycle d'Uruguay, notre principal succès a été l'établissement de disciplines commerciales pour ce secteur, énoncées dans l'Accord général sur le commerce des services. Depuis, dans le cadre des négociations sur les services financiers et les télécommunications de base, nous avons montré notre détermination à appliquer ces règles de façon à offrir de nouvelles possibilités commerciales à nos secteurs privés, à promouvoir une croissance économique équitable, et à créer l'infrastructure pour une économie mondiale plus interdépendante au XXI^e siècle.

Fait tout aussi important, les règles de l'OMC sur les services s'appliquent à *tous* les secteurs des services, à l'exception unique des droits d'atterrissage dans l'aéronautique, et portent également sur les services culturels. En fait, les règles commerciales s'appliquent au secteur audiovisuel depuis la création du GATT de 1947 et ont toujours été suffisamment souples pour prendre en compte les traditions propres à chaque pays. Ainsi, tandis que certains pays ont pu se dispenser d'appliquer les règles de l'OMC pour, par exemple, accorder un soutien uniquement aux artistes nationaux, d'autres ont recouru à ces règles pour obtenir réparation au sujet de la distribution ou d'autres aspects clairement commerciaux de ces secteurs. A mesure qu'ils accèdent à l'OMC, les pays sont de plus en plus nombreux à prendre des engagements portant sur un éventail aussi large que possible de secteurs, reconnaissant ainsi l'intérêt que présentent ux

L'Accord du Cycle d'Uruguay sur les ADPIC a établi une norme mondiale minimale pour la protection du droit d'auteur, des brevets, des marques de commerce ou de fabrique et d'autres types de droits de propriété intellectuelle. Nous devons maintenant veiller à ce que tous les engagements pris dans le cadre de cet accord soient mis en oeuvre en temps voulu et nous tourner vers l'avenir. On peut distinguer les priorités suivantes:

Mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC - La première priorité est la mise en oeuvre intégrale et dans les délais convenus de l'Accord sur les ADPIC. Les Etats-Unis comptent bien que l'Accord sera mis en oeuvre au 1er janvier 2000 et coopéreront avec les Membres, selon qu'il sera nécessaire, pour les aider à respecter ce délai.

Biotechnologie - Nous avons aussi des possibilités importantes d'améliorer, dans le cadre du programme incorporé de l'OMC, les normes minimales de protection de la propriété intellectuelle. Relevons surtout le réexamen, prévu à l'article 27:3, de la prescription excluant les végétaux et les animaux de la brevetabilité, qui doit débiter, aux termes de l'Accord, en 1999. Les inventions biotechnologiques offrent de grandes possibilités pour ce qui est de guérir les maladies, d'améliorer notre approvisionnement en produits alimentaires, et de protéger notre environnement. De nombreux Membres de l'OMC reconnaissent l'utilité de ces contributions et assurent la protection des produits biotechnologiques. Le réexamen, qui doit débiter sous peu, de la protection assurée dans ce domaine en vertu de l'Accord sur les ADPIC est l'une de nos tâches les plus importantes prévues pour l'année prochaine.

Nouvelles technologies - Enfin, nous devons reconnaître et protéger les progrès technologiques intervenus depuis la négociation de l'Accord sur les ADPIC et qui seront réalisés à l'avenir. Depuis la conclusion de l'Accord, nous avons assisté à des progrès technologiques majeurs dans le domaine informatique, tels qu'Internet. L'Accord sur les ADPIC prévoit qu'il sera nécessaire d'améliorer les niveaux de protection de la propriété intellectuelle et dispose, à cette fin, qu'il est possible d'incorporer des niveaux de protection plus élevés. Nous avons la possibilité de rendre plus strictes les normes découlant de l'Accord en intégrant à l'OMC les dispositions de fond des traités de 1996 de l'OMPI sur le droit d'auteur, afin de mieux protéger les logiciels et produits similaires au cours du XXIe siècle. Nous pouvons renforcer encore l'Accord sur les ADPIC en y incluant le niveau de protection des obtentions végétales énoncé dans la Convention de l'UPOV. Enfin, en ce qui concerne les marques de commerce ou de fabrique, nous envisageons d'incorporer le traité de l'OMPI sur le droit des marques dans l'Accord de l'OMC sur les ADPIC.

D. MARCHES PUBLICS - Nous

E. GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES - Il convient de mentionner dans cet ordre d'

Ainsi, la tâche de l'OMC consiste à intégrer ces pays dans le système commercial mondial. Mais pour que le système s'en trouve renforcé et non affaibli, ces pays doivent être admis à des conditions appropriées du point de vue commercial. En d'autres termes, ils doivent accepter les règles et les obligations créées par le GATT et l'OMC au cours des 50 dernières années. Ils devront prendre l'engagement contraignant d'assurer des marchés ouverts, des systèmes réglementaires transparents et non discriminatoires et un traitement national effectif à la frontière comme à l'intérieur du territoire national. Nous attendons avec intérêt la suite des négociations avec les candidats à l'accession et ne doutons pas du succès final.

L'ECONOMIE DU XXI^e SIECLE

Notre troisième grand défi consiste à nous adapter à la révolution scientifique et technique qui façonnera le système commercial pour l'économie du XXI^e siècle.

Dans chaque domaine d'activité humaine : médecine, protection de l'environnement, agricu

J'ai déjà indiqué que, lors des négociations sur l'agriculture, il faudrait faire en sorte que les cultivateurs et les éleveurs puissent améliorer leur productivité et protéger l'environnement en faisant appel aux techniques scientifiques de pointe. Je voudrais citer un cas précis: le commerce électronique mondial.

Le commerce électronique mondial peut apporter aux consommateurs des avantages très divers dans tous les domaines: arts, loisirs, amélioration des soins de santé par le biais de la télémédecine et voyages facilités et plus sûrs. Il peut aussi contribuer au commerce en donnant aux individus la possibilité de devenir plus facilement chefs d'entreprise et par ses applications possibles à des aspects techniques du commerce comme les procédures douanières.

Aujourd'hui, le monde des transmissions électroniques, sur le plan commercial, est un terrain vierge. Le système du GATT, pour simplifier sans trop exagérer, a passé 50 ans à démanteler les obstacles tarifaires et non tarifaires créés par les gouvernements après

Les efforts que nous avons engagés pour faire de l'OMC un organe plus ouvert et mieux compris ont déjà bien avancé. La création du site Web sur Internet, la publication de documents et les colloques avec des organisations non gouvernementales (ONG) ont été profitables. Cependant, il nous reste encore beaucoup de progrès à accomplir, tout en maintenant le caractère gouvernemental de l'OMC.

L'accès aux documents de l'OMC reste difficile, puisque beaucoup d'entre eux sont toujours en distribution restreinte et ne sont pas disponibles. Dans le cas du règlement des différends, la confidentialité des communications des pays et les restrictions, prévues par les procédures, à l'accès rapide du public aux rapports des groupes spéciaux sont perçues comme autant de moyens délibérés de maintenir le caractère secret et inaccessible des travaux. Cela ne fait que susciter la méfiance. S'il est prévu que, pour les réunions ministérielles, des observateurs peuvent participer à certaines séances de travail, aucune disposition dans ce sens n'a été prise pour les Conseils et autres organes subsidiaires.

Nous espérons donc que des mesures seront adoptées rapidement pour

de l'eau. De même, les discussions engagées à l'APEC au sujet de l'élimination des droits de douane sur l'équipement et les services permettant d'économiser l'énergie peuvent favoriser une diffusion rapide des technologies énergétiques efficaces, ce qui permet de réduire les émissions de carbone et de contribuer aux efforts menés à l'échelle internationale pour empêcher le changement climatique.

En même temps que le système commercial interdit aux Membres de transformer les normes environnementales en obstacles déguisés au commerce, nous ne devons pas, en éliminant les obstacles au commerce, transiger sur le maintien d'un niveau élevé de protection en matière d'environnement, de santé et de sécurité ou la mise en place de mesures strictes et efficaces pour respecter ces

CONCLUSION

Nous reconnaissons que cet exposé ne porte que sur un aspect de ce que nous appelons le processus de négociation. Nous nous occupons de l'OMC. Au cours des 18 mois à venir, les responsables de l'OMC devront aborder en détail ces questions, ainsi que d'autres. Le programme de travail est ambitieux, car il s'agit à la fois d'engager des négociations et de jeter les bases d'une stratégie à long terme.

Mais nous estimons que ce programme de travail est essentiel de le mener à bien, afin de voir naître le monde commercial qui sera ouvert à toutes les nations, favorisera la croissance économique, contribuera aux progrès de la science et de la technologie et à l'innovation, et permettra au grand public dans les institutions fondamentales du commerce international d'améliorer la qualité de la vie.

Nous ne devrions pas douter de notre succès. Si nous repensons aux fondateurs du GATT en 1948, et

durab

après